

CHAMARRÉ

Société en Commandite par Actions

Au capital de 5.726.681 €

Siège social : 1, rue Méhul
75002 Paris

481 539 526 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE DEVANT ÊTRE SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 25 JUIN 2008**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Gouvernement d'entreprise | 1 |
| 1.1. | Organisation de la direction et de l'administration de la Société | 1 |
| 2. | Présentation de l'activité | 2 |
| 2.1. | Présentation générale | 2 |
| 2.2. | Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2007 | 2 |
| 2.2.1. | Introduction en bourse de la Société par voie d'inscription des actions de la Société aux négociations sur le Marché Libre | 3 |
| 2.3. | Recherche et développement | 4 |
| 2.4. | Perspectives | 4 |
| 2.5. | Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice | 4 |
| 3. | Informations financières | 5 |
| 3.1. | Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 | 5 |
| 3.2. | Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 | 5 |
| 3.3. | Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices | 6 |
| 3.4. | Examen de la situation financière et du résultat | 6 |
| 3.4.1. | Présentation générale | 6 |
| 3.4.2. | Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006 | 6 |
| 3.4.3. | Perspectives pour l'exercice 2008 | 6 |
| 4. | Informations sociales et environnementales | 6 |
| 4.1. | Informations sociales | 6 |
| 4.1.1. | Effectifs | 6 |
| 4.1.1.1 | Effectif total (nombre de personnes inscrites au 31 décembre 2007) | 6 |
| 4.1.1.2 | Informations environnementales | 7 |
| 5. | Capital et actionariat | 7 |
| 5.1. | Capital Social | 7 |
| 5.1.1. | Composition du capital social | 7 |
| 5.1.2. | Actionariat des salariés | 7 |
| 5.1.2.1 | Emission de bons de souscription d'actions | 7 |
| 5.2. | Structure du capital de la Société | 9 |
| 5.2.1. | Répartition du capital social et des droits de vote | 9 |
| 5.3. | Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire annuelle | 9 |
| 5.3.1. | Approbation des comptes annuels (Première résolution) | 9 |
| 5.3.2. | Approbation des comptes consolidés (Deuxième résolution) | 9 |
| 5.3.3. | Charges et dépenses non déductibles (Troisième résolution) | 9 |
| 5.3.4. | Affectation du résultat (Quatrième résolution) | 10 |
| 5.3.5. | Conventions réglementées (Cinquième résolution) | 10 |
| 5.3.6. | Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance (Sixième résolution) | 10 |
| 5.3.7. | Quitus (Septième résolution) | 10 |
| 5.3.8. | Pouvoirs (Huitième résolution) | 10 |
| 6. | Annexes | 10 |
| Annexe 1 | Liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et les membres du Conseil de surveillance | 12 |
| Annexe 2 | Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices | 13 |

| | | |
|----------|---|----|
| Annexe 3 | Tableau des filiales et participations | 14 |
| Annexe 4 | Texte des projets de résolutions devant être présentés à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 25 juin 2008 | 15 |
| Annexe 5 | Répartition du capital social au 31 décembre 2007 | 17 |
| Annexe 6 | Tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2007 | 18 |

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de Chamarré (la "Société" ou "Chamarré") et de sa filiale The Other Wine & Spirits, LLC ("OWS") composant le groupe Chamarré (le "Groupe") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et le projet d'affectation du résultat.

Vous aurez ensuite à examiner les autres questions portées à l'ordre du jour et à vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de celui de votre Commissaire aux comptes.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. ORGANISATION DE LA DIRECTION ET DE L'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

La direction de la Société est assurée par la Société Renaudat et Associés SAS, son seul associé commandité Gérant. La Société Renaudat et Associés SAS est elle-même représentée Monsieur Pascal Renaudat, son Président.

Les membres du Conseil de surveillance sont :

| Nom | Fonction |
|---|-----------------|
| Producta S.A. | Président |
| La Languedocienne S.A..... | Membre |
| Vivadour (ex Les Vignerons de la Tenareze) | Membre |
| Distillerie des Moisans S.A.S. | Membre |
| SICA UVIB | Membre |
| Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon | Membre |
| Saint Cyr Participation..... | Membre |
| Viti Coop Beaujolais..... | Membre |
| Union des Vignerons des côtes du Rhône | Membre |
| Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau..... | Membre |
| Les Amis d'OVS S.A.S. | Membre |

La liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et par les membres du Conseil de surveillance figure en Annexe 1.

2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

2.1. PRESENTATION GENERALE

La Société a été immatriculée le 1^{er} mars 2005 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Le Groupe se veut une réponse à la crise de la filière vinicole française et à l'érosion des parts de marchés des vins français à l'étranger et notamment sur les marchés les plus importants et les plus dynamiques.

En effet, la part de marché du vin français à l'export n'a cessé de baisser. Cette part est passée de 39% en 1990 à 18% en 2006 pour le marché anglais. De même pour les USA, cette part est passée de 30% à 14% des vins importés sur la même période. Parallèlement à ce constat d'échec et de crise du vin français, l'industrie mondiale du vin a assisté à une montée en puissance des vins du Nouveau Monde.

La Société ne se positionne pas comme un producteur mais comme une société spécialisée dans la création et la commercialisation de vins.

Le Groupe a fédéré autour de lui les principales caves coopératives viticoles françaises représentant 6,5% de la production française 2006 pour sécuriser ses approvisionnements (sécurisation mais pas de dépendance car aucun contrat d'approvisionnement exclusif n'a été négocié).

Dans un deuxième temps, la Société a confié à un *wine-maker* (œnologue) de premier plan et à son équipe, l'élaboration d'une gamme complète de vins en adéquation avec les goûts des consommateurs.

Le cœur de métier de la Société est d'assurer la commercialisation de cette gamme auprès des consommateurs étrangers et français par le biais d'un déploiement d'un vaste réseau commercial et d'un investissement commercial et marketing important autour de la marque.

2.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

L'année 2007 a été marquée par de nombreux événements qui ont affecté l'activité et l'organisation de la Société.

- lors de l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2006 il a été décidé une augmentation de capital de la Société définitivement réalisée le 2 avril 2007, d'un montant de 270.000 € (prime d'émission incluse), par émission de 180.000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 1,50 € par action. Chaque action est assortie d'une prime d'émission de 0,50 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 90.000 € au profit de la société Les Amis d'OVS SAS. ;

- lors de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2007 il a été décidé une augmentation de capital d'un montant total, en une ou plusieurs fois, de 2.000.001 € (prime d'émission incluse), par émission de 1.333.334 actions nouvelles (les actions nouvelles devant être intégralement libérées à la souscription en numéraire ou par compensation avec des créances, liquide et exigible sur la Société) d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 1,50 € par action, chaque action est assortie d'une prime d'émission de 0,50 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 666.667 € au profit de Renaudat et Associés S.A.S.. Le Gérant a décidé et constaté la réalisation de cette augmentation de capital le 10 août 2007 ;

2.2.1. Introduction en bourse de la Société par voie d'inscription des actions de la Société aux négociations sur le Marché Libre

La Société a réalisé son introduction en bourse de la Société par voie d'inscription des actions de la Société aux négociations sur le Marché Libre (ci-après le "**Marché Libre**") le 24 octobre 2007.

Au préalable, l'Assemblée générale extraordinaire en date du 29 août 2007 a décidé (i) d'adopter "**Chamarré**" comme nouvelle dénomination sociale de la Société, et (ii) de modifier les statuts de la Société pour tenir compte, notamment, des dispositions applicables aux sociétés s'introduisant sur le Marché Libre d'Euronext Paris.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 2007 a délégué sa compétence au Gérant, aux fins de réaliser une augmentation de capital d'un montant total de 15.000.000 € (ci-après l'"**Augmentation de Capital**") avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes qui répondent à la définition d'investisseurs qualifiés telle que précisée aux articles L.411-2-II et D.411-1, D-411.2 et D-411-3 du Code monétaire et financier (ci-après les "**Investisseurs Qualifiés**"), susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé préalable à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris.

Le Gérant, a le 16 octobre 2007, ainsi décidé de mettre en œuvre cette délégation de compétence et a augmenté le capital d'un montant total de 2.385.700 € au profit des Investisseurs Qualifiés, et a (i) réalisé cette augmentation du capital social de la Société par émission de 2.385.700 actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des Investisseurs Qualifiés, et (ii) fixé le prix de souscription des actions nouvelles réservées aux Investisseurs, Qualifiés à 3 € par action, soit 1 € de valeur nominale, et chaque action est assortie d'une prime d'émission de 2 €, soit une prime d'émission d'un montant de 4.771.400€ .

La première cotation des actions sur le Marché Libre est intervenue le 24 octobre 2007.

Acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007, notre Société a procédé au rachat de capital de la société américaine « O.W.S. » auprès d'un investisseur fondateur, pour 31 % et de la Société Renaudat et Associés, pour 13,3 %. Ces deux acquisitions ont été réalisées à la valeur nominale.

Au 31 décembre 2007 notre Société détient 75,30% de la société américaine "O.W.S" chargée du développement de l'activité sur le continent américain ; la filiale est en phase de démarrage.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la Société n'a procédé à aucune acquisition ou cession de société.

Il n'y a pas de participation des salariés au capital de notre Société.

2.3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

2.4. PERSPECTIVES

Le Groupe est confronté à plusieurs aléas négatifs :

- Evolution défavorable de la parité euro / dollar US qui nuit à la compétitivité des marchandises produites en zone euro
- Evolution défavorable de la parité euro / livre sterling,
- Augmentation des droits d'accises sur le marché britannique,
- Augmentation des coûts des matières premières :
 - o Matières sèches, dont principalement le verre,
 - o Vracs, dont principalement les blancs.

Dans ce contexte, auquel toute la profession est confrontée, le développement commercial de Chamarré peut être ralenti.

Etant donné les nombreux aléas, il est prématuré à ce stade d'en mesurer l'incidence sur l'activité de la Société pour l'exercice 2008.

2.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'arrêtés des états financiers, aucun autre évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

3. INFORMATIONS FINANCIERES

3.1. ETATS FINANCIERS ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

L'exercice 2007, clôturé le 31 décembre 2007, est le troisième exercice de la Société. L'exercice en cours a eu une durée de douze mois.

Les comptes présentés font apparaître une perte de (3.390.704) € contre une perte de (2.168.084) € pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires total de 4.046.053 € (contre 2.808.167 € pour l'exercice précédent), dont 1.369.523 € de ventes de bouteilles de vin et autres en France, 2.609.985 € de ventes de bouteilles de vin à l'export, et 66.545 € correspondant principalement à la refacturation des coûts de personnel mis à disposition de sa filiale américaine O.W.S. Le total des produits d'exploitation s'élève à 4.821.060 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à 8.164.175 € (contre 5.404.894 € pour l'exercice précédent), générant ainsi une perte d'exploitation de 3.343.115 € (contre 2.180.616 € pour l'exercice précédent). Avec un résultat financier négatif de 47.217 € (contre 16.980 € pour l'exercice précédent), le résultat courant s'établit à - 3.390.331 €. En ajoutant la perte exceptionnelle de 373 €, le résultat est une perte de (3.390.704) € (contre une perte de (2.168.084) € pour l'exercice précédent).

Si les états financiers qui vous sont présentés reçoivent votre approbation, nous vous proposons d'affecter cette perte dans les conditions mentionnées dans les projets de résolution soumis à votre approbation.

3.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Conformément aux dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce, la Société a établi selon les méthodes prévues à l'article L.233-18 du Code de commerce, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 avec les sociétés dont la liste figure en Annexe 3.

La Société établit pour la première fois des états financiers consolidés. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, qui constitue le premier exercice (consolidé) de la Société, pour lequel une information financière doit être présentée.

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 font ressortir un total produits de 5.053.727 euros et un total charges d'un montant de 9.406.984 euros. Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2007 s'élève à 9.425.003 euros.

Dans le cadre des projets de résolutions qui sont soumis à l'approbation des actionnaires, nous vous proposons d'approuver les états financiers consolidés de la

Société faisant apparaître perte d'un montant de (4.353.257) €. La Société intègre OWS depuis le 1^{er} janvier 2007.

3.3. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices figure en Annexe 2 au présent rapport.

3.4. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

3.4.1. Présentation générale

3.4.2. Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006

L'exercice 2007 est le premier exercice de consolidation.

L'exercice 2007 a été marqué par les données suivantes : le chiffre d'affaires brut (avant rabais, remises, ristournes) s'est établi à 4.865.032 €, et le résultat opérationnel avant autres produits et charges ajusté (EBITA ajusté) à - 4.324.295 €. Le flux de trésorerie disponible ("*Free cash flow before interest and taxes paid*") sur activité générale après investissements nets et avant intérêts et impôts était de - 4.771.896 €, pour une variation de trésorerie globale sur la période de 4.040.925 €.

3.4.3. Perspectives pour l'exercice 2008

Dans un contexte caractérisé par un nombre importants d'aléas négatifs pesant sur l'activité d'une part et de fort développement de la Société d'autre part, la Société n'est pas en mesure de mesurer l'impact des modifications conjoncturelles significatives sur l'année 2008. Un risque important consiste dans l'éventuelle difficulté à atteindre les objectifs de volume d'activité communiqués précédemment.

Si les objectifs de volume ne sont pas atteints, le résultat de la société ne serait pas affecté de manière significative car la marge brute finance principalement des charges commerciales, elles aussi variables.

4. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

4.1. INFORMATIONS SOCIALES

4.1.1. Effectifs

4.1.1.1 Effectif total (nombre de personnes inscrites au 31 décembre 2007)

Au 31 décembre 2007, la Société Chamarré employait 11 personnes contre 11 personnes également au 31 décembre 2006.

4.1.1.2 Informations environnementales

Du fait de son activité actuelle, la Société n'est pas confrontée à des problématiques environnementales importantes.

5. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

5.1. CAPITAL SOCIAL

5.1.1. **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2007, le capital social est de 5.726.681 €. Il est divisé en 5.726.681 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Conformément à l'article 1.225-100 du Code de commerce, le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2007 figure en Annexe 4 au présent rapport.

5.1.2. **Actionnariat des salariés**

5.1.2.1 Emission de bons de souscription d'actions

Conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des associés du 12 juin 2007, et conformément aux articles L. 225-129-1 et L. 225-138-I de Commerce, cette Assemblée a délégué au Gérant, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 1.000.000 bons de souscription d'actions (les "**BSA Managers**"), donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle, et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- nombre total de bons : 1.000.000
- prix payé pour la souscription de chaque bon : 0,01 €
- prix payé pour la souscription de la totalité des bons : 10.000 €
- nombre total d'actions nouvelles pouvant être souscrites : 1.000.000
- prix de souscription d'une action lors de l'exercice d'un bon : 1,50 €

L'exercice de la totalité des BSA Managers augmenterait le capital social d'un montant nominal de 1.000.000 €.

L'Assemblée a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription relatif à l'émission des BSA Managers, au profit de Messieurs Paul Bougnoux, Hubert Surville, Michel Boulaire, Régis d'Indy, Vincent Norguet, Patrick Mourlhon et Pierre Courbon (ci-après les "**Managers**" de la Société).

L'émission de ces BSA Managers permettrait au Managers de la Société de pouvoir maintenir leur pourcentage de participation à hauteur de 6 % maximum dans le capital de la Société suite aux différentes augmentations de capital à venir.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Gérant, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Conditions définitives de l'opération

a. Décision du Gérant du 29/8/2007

Conformément à la décision de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2007 et aux fins de permettre aux Managers de pouvoir maintenir leur pourcentage de participation à hauteur de 6% du capital, suite à l'augmentation de capital décidée par le Gérant le 10 août 2007 d'un montant de 1.333.334 €, le Gérant a décidé le 29 août 2007 :

- d'arrêter et d'approuver les caractéristiques et modalités d'émission des BSA Managers devant être attribués aux Managers de la Société telles que décrites (les "**Caractéristiques et Modalités des BSA Managers**") figurant en Annexe 1 de la décision de la gérance du 29 août 2007, et décidé notamment :

- de procéder à l'émission de 85.594 BSA Managers, donnant lieu à une augmentation de capital à terme d'un montant nominal maximal de 85.594 €, majoré le cas échéant du montant nominal des actions à émettre, pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, les droits des porteurs de BSA Managers.

b. Décision du Gérant du 6/11/2007

Après avoir pris acte de (i) la décision de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2007 autorisant le Gérant à émettre des BSA Managers, (ii) la décision d'augmentation de capital décidée par le Gérant le 10 août 2007 d'un montant de 1.333.334 €, (iii) la renonciation individuelle en date du 13 septembre 2007 par chacun des Managers à souscrire la totalité des BSA Managers qui lui revient sous condition suspensive de l'inscription de la Société sur le Marché libre, et (iv) l'inscription de la Société sur le Marché libre le 24 octobre 2007, le Gérant a décidé le 6 novembre 2007 :

- de procéder à l'émission de 152.278 BSA Managers supplémentaires donnant lieu à une augmentation de capital à terme d'un montant nominal maximal de 152.278 €, majoré le cas échéant du montant nominal des actions à émettre, pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, les droits des porteurs de BSA Managers ;

- que le nombre total et définitif de BSA Managers est de 237.872 (y compris l'émission de 85.594 BSA Managers décidée le 29 août 2007).

5.2. STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

5.2.1. Répartition du capital social et des droits de vote

A la connaissance de la Société, les noms des principaux associés au 31 décembre 2007, figurent en Annexe 5 au présent rapport.

À chaque action de la Société est attaché un droit de vote. En conséquence, les associés de la Société disposent d'un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'ils détiennent.

À ce jour la Société ne détient pas d'action d'autocontrôle.

Le tableau des filiales et participations de la Société figure en Annexe 3 au présent rapport.

o o
o

L'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société a été convoquée par le Gérant pour le 25 juin 2008 à 10 heures à l'HOTEL LUMEN Paris Louvre, 15, rue des Pyramides 75001 Paris, afin de se prononcer sur les projets de résolution qui lui sont soumis et qui sont joints en Annexe 6 au présent rapport.

Les motifs de chacune des résolutions proposées sont exposés ci-dessous.

5.3. RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

5.3.1. Approbation des comptes annuels (Première résolution)

La première résolution soumet à l'approbation des associés les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ces comptes sociaux font ressortir une perte de (3.390.704) €.

5.3.2. Approbation des comptes consolidés (Deuxième résolution)

La deuxième résolution soumet à l'approbation des associés les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ces comptes consolidés font ressortir une perte de (4.353.257) €.

5.3.3. Charges et dépenses non déductibles (Troisième résolution)

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous proposons de constater qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles.

5.3.4. Affectation du résultat (Quatrième résolution)

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de la perte de l'exercice écoulé s'élevant à (3.390.703) €, telle qu'elle vous est proposée par le Gérant, et de décider, en conséquence, d'affecter l'intégralité de cette perte au poste "Report à nouveau". Nous vous proposons également de prendre acte que les capitaux propres de la Société ne sont plus inférieurs à la moitié du capital social.

5.3.5. Conventions réglementées (Cinquième résolution)

La cinquième résolution concerne l'approbation par les associés des conventions visées par les articles L.226-10 et suivants du Code de commerce, c'est-à-dire les conventions dites "réglementées" qui ont été approuvées par le Conseil de surveillance. Ces conventions ont été conclues soit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit au cours d'un exercice antérieur et se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

5.3.6. Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance (Sixième résolution)

La sixième résolution soumet à l'approbation des associés, la nomination en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance, de Monsieur Guy Cornet et de Madame Véronique Legaret, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

5.3.7. Quitus (Septième résolution)

La septième résolution propose aux associés de donner au Gérant un quitus au titre de la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de donner également quitus aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé.

5.3.8. Pouvoirs (Huitième résolution)

La huitième résolution concerne les pouvoirs devant être consentis en vue d'accomplir les formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale, en particulier les formalités de dépôt et de publicité.

6. ANNEXES

1. Liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et les membres du Conseil de surveillance
2. Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices
3. Tableau des filiales et participations

4. Tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2007
5. Répartition du capital social au 31 décembre 2007
6. Texte des projets de résolutions devant être présentés à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 25 juin 2008

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et les membres du Conseil de surveillance

| Nom, prénom, adresse professionnelle et âge | Mandat | Date de première nomination | Date d'échéance du mandat | Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des cinq derniers exercices sociaux |
|---|---|-----------------------------------|--|---|
| Renaudat & Associés SAS | Gérant et seul associé commandité | 1 ^{er} mars 2005 | Indéterminée | [●] |
| Producta S.A. | Président et Membre du Conseil de surveillance Président | 1 ^{er} mars 2005 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 | [●] |
| La Languedocienne S.A. | Membre du Conseil de surveillance | 1 ^{er} mars 2005 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 | [●] |
| Vivadour | Membre du Conseil de surveillance | 1 ^{er} mars 2005 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 | (voir liste en annexe) |
| Distillerie des Moisans S.A.S. | Membre du Conseil de surveillance | 1 ^{er} mars 2005 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 | [●] |
| SICA UVIB | Membre du Conseil de surveillance | 1 ^{er} mars 2005 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 | N/A |
| Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon | Membre du Conseil de surveillance | 1 ^{er} mars 2005 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 | [●] |
| Saint Cyr Participation | Membre du Conseil de surveillance | 26 juin 2006 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 | N/A |
| Viti Coop Beaujolais | Membre du Conseil de surveillance | 24 octobre 2006 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 | [●] |
| Union des Vignerons des côtes du Rhône | Membre du Conseil de surveillance | 12 juin 2007 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 | [●] |
| Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau | Membre du Conseil de surveillance | 12 juin 2007 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 | [●] |
| Les Amis d'OVS S.A.S. 1, rue Méhul 75002 Paris | Membre du Conseil de surveillance | 12 juin 2007 | Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 | N/A |

Annexe 2

Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(Décret N° 67-236 du 23 mars 1967)

Etat exprimé en euros

| | | 31/12/2003 | 31/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 | 31/12/2007 |
|---------------------------------|--|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| CA. AL en Fin d'exercice | Capital social | | | 1 510 000 | 1 827 647 | 5 726 681 |
| | Nombre d'actions ordinaires | | | 1 510 000 | 1 827 647 | 5 726 681 |
| | Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote | | | | | |
| | Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription | | | | | |
| OPERATIONS et RESULTAT | Chiffre d'affaires (hors taxes) | | | | 2 808 167 | 4 046 053 |
| | Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov. | | | (1 458 993) | (2 114 692) | (3 059 892) |
| | Impôts sur les bénéfices | | | | | |
| | Participation des salariés | | | | | |
| | Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions | | | (1 459 032) | (2 168 084) | (3 390 704) |
| RESULTAT PAR ACTION | Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov. | | | (1) | (1) | (1) |
| | Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions | | | (1) | (1) | (1) |
| | Dividende attribué | | | | | |
| PERSONNEL | Effectif moyen salarié | | | 1 | 12 | 11 |
| | Montant de la masse salariale | | | 23 485 | 555 004 | 761 678 |
| | Montant des sommes versées en avantages sociaux | | | 11 057 | 249 199 | 408 681 |

Annexe 4

Texte des projets de résolutions devant être présentés à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 25 juin 2008

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

Connaissance prise du rapport de la gérance sur l'activité et la situation de la Société, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, l'Assemblée générale des associés approuve :

- le rapport de gestion de la gérance et le rapport du conseil de surveillance ;
- les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe,

tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Ces comptes se traduisent par une perte de (3.390.704) €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

Connaissance prise du rapport de la gérance sur l'activité et la situation de la Société, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, l'Assemblée générale des associés approuve les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Ces comptes se traduisent par une perte de (4.353.257) €.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des dépenses et charges non déductibles)

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale des associés, connaissance prise du rapport du Gérant, approuve l'affectation de la perte de l'exercice écoulé s'élevant (3.390.704) €, telle qu'elle lui est proposée par le Gérant. Elle décide, en conséquence, d'affecter l'intégralité de cette perte au poste "Report à nouveau".

L'Assemblée générale des associés prend acte que les capitaux propres de la Société ne sont plus inférieurs à la moitié du capital social :

L'Assemblée générale des associés constate que la Société n'a pas procédé à la distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce)

L'Assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, établi, conformément à l'article L. 226-10 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des associés, lecture faite du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance, Monsieur Guy Cornet, demeurant 10 avenue Croze Magnan, 13008 Marseille et Madame Véronique Legaret, demeurant 76, avenue Peronnet, 92200 Neuilly sur Seine, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Quitus à la gérance et aux membres du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des associés donne quitus aux gérant de sa gestion au cours de l'exercice, elle donne également quitus aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux résolutions adoptées ci-dessus.

Annexe 5

Répartition du capital social au 31 décembre 2007

| Répartition du capital sans exercice des BSA | | | |
|---|------------------|--------------------------|------------------------------------|
| Associés | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote | % du capital et des droits de vote |
| Renaudat & Associés S.A.S. | 1 613 334 | 1 613 334 | 28,17% |
| Producta S.A. | 400 000 | 400 000 | 6,98% |
| La Languedocienne S.A. | 300 000 | 300 000 | 5,24% |
| Les Vignerons de la Tenareze S.C.V. | 150 000 | 150 000 | 2,62% |
| Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon | 100 000 | 100 000 | 1,75% |
| Distillerie des Moisans S.A.S. | 80 000 | 80 000 | 1,40% |
| Société d'Intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB) | 80 000 | 80 000 | 1,40% |
| Saint Cyr Participation, représentée par la société Cave des Vignerons de Saumur | 66 666 | 66 666 | 1,16% |
| Viti Coop Beaujolais | 117 647 | 117 647 | 2,05% |
| Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVCDR) | 66 667 | 66 667 | 1,16% |
| Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau | 66 667 | 66 667 | 1,16% |
| Les Amis d'OVS S.A.S | 180 000 | 180 000 | 3,14% |
| Managers | 120 000 | 120 000 | 2,10% |
| Investisseurs | 2 385 700 | 2 385 700 | 41,66% |
| TOTAL | 5 726 681 | 5 726 681 | 100% |

Annexe 6

Tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2007

1/ Délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2007

| Autorisation | Durée de l'autorisation | Montant | Date d'utilisation par le Gérant | Montant utilisé |
|--|---|--|---|-----------------|
| Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription | 18 mois | 1.333.334 € (2.000.001 prime d'émission incluse) | 10 août 2007 | 1.333.334-- |
| Emission de 1.000.000 BSA Managers | 26 mois (L'émission de ces BSA Managers permettraient au Managers de la Société de pouvoir maintenir leur pourcentage de participation à hauteur de 6 % maximum dans le capital de la Société suite aux différentes augmentations de capital à venir.) | 1.000.000 | 29 août 2007 et 6 novembre 2007-- nombre total et définitif de BSA Managers est de 237.872 (y compris l'émission de 85.594 BSA Managers décidée le 29 août 2007) | -- |

2/ Délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 août 2007

| Autorisation | Durée de l'autorisation | Montant | Date d'utilisation par le Gérant | Montant utilisé |
|---|-------------------------|------------|---|---|
| Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes qui répondent à la définition d'investisseurs qualifiés telle que précisée aux articles L.411-2-II et D.411-1, D-411.2 et D-411-3 du Code monétaire et financier, | 18 mois | 15.000.000 | Le Gérant le 16 octobre 2007 a décidé d'utiliser cette délégation et celle-ci a été définitivement réalisé le 18 octobre 2007 | 2.385.700 (7.157.100 prime d'émission incluse) ^o |